



Syndicat Intercommunal des Eaux  
de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DES EAUX DE GRAVELOTTE ET DE LA VALLEE DE L'ORNE**  
17 Route de Metz – 57865 AMANVILLERS  
tél : 03 87 53 40 43 – e-mail [accueil@siegvo.com](mailto:accueil@siegvo.com)

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU BUREAU DU COMITE-DIRECTEUR**

**du MARDI 14 MAI 2024 à 17 heures 30**  
**salle de réunion station de pompage de RONCOURT**

**Etaient présents :**

M. MATELIC Vincent	Président du SIEGVO
M. SEBBEN Valter	1 <sup>er</sup> Vice-Président, adjoint au maire de St Privat la Montagne
Mme BAROTTE Enza	2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente, adjoint au maire de Norroy le Veneur
M. BIGOT Patrick	Délégué de Gandrange
M. BROCKLY Jérémy	Délégué de Pierrevillers
M. CLARIS Yves	Délégué de Lessy
M. DERIU Clément	Délégué de Clouange
M. DE SANCTIS Nicolas	Délégué de Mondelange
M. FAVRE Christian	Délégué de Vaux
M. GLESER Philippe	Maire et Délégué de Lorry lès Metz
M. LEJEAU Frédéric	Délégué de Mars la Tour
M. LEOMY Patrick	Délégué de Amanvillers
M. MEOCCI François	Délégué de Marange-Silvange
M. MOUGIN Christian	Délégué de Vitry sur Orne
M. POSTERA Antoine	Maire et Délégué de Roncourt
M. POUGET Guy	Délégué de Rezonville-Vionville
M. REPERT Raymond	Délégué de Amnéville
M. SCHWEIZER Christian	Maire et délégué de Moyeuvre-Petite
M. SCHURCH Christophe	Délégué de Gravelotte
M. VELLE André	Délégué de Richemont

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

M. BOTELLA Gérard Délégué de Ste Ruffine procuration à M. MATELIC

**Etaient absents, excusés :**

M. AUSESKY Cyrille	Délégué de Bronvaux
M. COVALCIQUE Hervé	Délégué de Sainte Marie aux Chênes
Mme DE MOURA Pascale	Déléguée de Montois la Montagne
M. DIEUDONNE Yves	Délégué de Vernéville
M. DUMON Joël	Délégué de Rombas
M. DUVAL Edmond	Délégué d'Ancy Dornot
M. GIRCOURT Jean-Dominique	Délégué de Plesnois
M. HUMBERT Serge	Maire et Délégué de Tronville
M. LACAVA Salvatore	Délégué de Moyeuvre-Grande
Mme LAEUFFER Frédérique	Déléguée de Jussy
Mme MARTIN Martine	Maire et déléguée de Semécourt
M. PATRIGNANI Armand	Maire et Délégué de Fèves
M. PERIN Francis	Maire et délégué de Puxieux
Mme SPORMEYEUR Nathalie	Maire et Déléguée de Saulny
M. WILLAUME Daniel	Délégué de Talange

**Assistaient également à la réunion :**

M. GAUTIER, Responsable du SGC de Metz  
M. DUREAU, Directeur du SIEGVO

## **I – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le bureau du comité directeur émet un avis favorable à la majorité à la décision modificative n°1 consistant à minorer les crédits inscrits au budget primitif pour un montant de 10 027,96 € des dépenses de la section d'investissement et à minorer les crédits inscrits en recettes d'investissement pour un montant de 14 162 €. Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement seraient majorées de 21 451,04 €.

Cette décision modificative est susceptible de modifications jusqu'à son vote par le comité directeur lors de l'assemblée générale du mercredi 12 juin 2024.

## **II – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – ANNEE 2023**

Le bureau du comité directeur émet un avis favorable au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2023.

Ce rapport doit être adressé à chaque commune membre et intercommunalité et être présenté devant chaque assemblée délibérante dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport sera à nouveau présenté lors de l'assemblée générale du comité directeur du mercredi 12 juin 2024.

## **III – TABLEAU DES EMPLOIS – Mise à jour**

Le bureau du comité directeur vote à l'unanimité la modification du tableau des emplois comme suit :

### **EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES**

- La création d'un poste technicien pour pouvoir à la nomination d'un agent au titre de la promotion interne
- La création de trois postes d'agent de maîtrise pour pouvoir à la nomination des trois agents au titre de la promotion interne,
- La suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, l'agent concerné ayant été radié après disponibilité.

### **EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES**

- La création d'un poste d'adjoint administratif en poste vacant.

Le tableau des emplois est fixé comme suit :

- 48 titulaires permanents, (dont 5 postes vacant et 5 agents en disponibilité),  
*soit 37 agents en présence effective*
- 2 postes d'adjoint administratif en contractuel,
- 2 postes d'adjoint technique en contractuel,
- 1 poste de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe contractuel,

soit 54 agents dont 5 disponibilités et 6 vacances de poste (43 agents en présence effective)

***Adopté à l'unanimité***

#### **IV – CONVENTION SIEGVO/SIE DU SOIRON relative à la transmission des données de facturation**

Le bureau du comité directeur autorise à l'unanimité le Président à signer la convention avec le SIE du SOIRON relative à la transmission des données de facturation.

En effet, le SIEGVO assure actuellement pour le compte du SOIRON la facturation de la redevance assainissement pour les communes de Mars la Tour, Puxieux et Tronville.

Le SIE du SOIRON souhaite facturer directement la redevance assainissement pour ces trois communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

A chaque facturation, le SIEGVO adressera les éléments de facturation afin que les services du SIE du SOIRON puissent facturer la part assainissement. D'autre part, le SIE du SOIRON aura la possibilité d'accéder à la base du SIEGVO, pour consulter les contrats de ces trois communes.

Cette prestation sera facturée au prix de 1 € par compteur, tarif calculé en intégrant le coût de relève des compteurs ainsi que l'amortissement du portable de relève.

La convention établie fixe les modalités de rémunération de cette prestation de services et inclut également une clause de révision annuelle de prix.

***Adopté à l'unanimité***

#### **V – PROPOSITION D'AIDE A L'ASSOCIATION MIL'ECOLE**

L'association MIL'ECOLE sollicite le SIEGVO pour un projet pour 2024 relatif à l'alimentation en eau potable du site maraîcher Bangr Nooma situé à 12 km du centre de Ouagadougou.

Il a été créé en 2018 à partir d'un forage et pompe solaire capable de 3 m<sup>3</sup>/h au maximum. Les exploitants, nombreux au départ, se sont rassemblés à 25-30 membres, essentiellement des femmes chargées de famille, et ont créé l'association Bangr Nooma encadrée par l'un d'entre eux, technicien agricole de formation et présidée par une femme expérimentée. Le site bénéficie en outre des conseils du CFP agricole voisin, pour lequel il est, en quelque sorte, une vitrine d'applications en milieu local.

Peu à peu, la cohésion et la technicité du groupe ont amené des progrès en gestion de l'eau en goutte à goutte et micro-aspersion sur un quart de l'espace et destinées aux productions certifiées bio. Le reste du terrain est arrosé au seau, en fonction des faibles disponibilités en eau.

Afin de gérer l'ensemble du terrain cultivable, le projet consiste à amener 2 à 3 m<sup>3</sup>/h gravitairement à partir du forage de l'école Paas Yam, situé à 435m de distance et très excédentaire en capacité. Cela nécessite :

- Une pompe solaire 10m<sup>3</sup>/h remplaçant celle en place (3m<sup>3</sup>/h) dans le forage : 1 950 €
- Support de plaques solaires et grillage de protection : 920 €
- Un tuyau PE 63mm sur 435m posé en tranchée : 2 700 €

Avec les frais de gestion et divers (7% : 430 €) le cout du projet s'élève à 6 000 €.

Ce projet à caractère agricole se situe hors domaine d'intervention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (priorisé sur l'eau potable) mais l'association peut espérer une aide de l'UEM portant sur la partie pompe et solaire à hauteur de 50% soit 1 400 €.

Une telle situation s'est présentée en 2021 pour la réalisation d'une retenue d'abreuvement du bétail. Le SIEGVO avait alors accordé 40% d'aide sur la partie eau du chantier.

L'association MIL'ECOLE sollicite une aide à hauteur de 40% de la part du SIEGVO soit 2 400 €, le solde, soit 2 200 € étant pris en charge par Mil Ecole sur ses ressources propres.

Le bureau du comité directeur donne un avis favorable pour une subvention de 2 400 € à l'association MIL'ECOLE pour le projet présenté ci-dessus.

Cette proposition d'aide sera soumise au vote du comité directeur lors de l'assemblée générale du comité directeur du mercredi 12 juin 2024.

## **VI – VALIDATION DES DEMANDES D'AIDES POUR ACHAT ADOUCISSEUR**

Par délibération en date du 16 juin 2021, le comité directeur avait décidé que le SIEGVO apporterait une aide aux abonnés pour l'installation d'un adoucisseur d'eau. Le montant de cette aide serait basé sur une dépense subventionnable limitée à 2 000 € soit une aide maximum de 200 €.

Tous les dossiers complets sont soumis à l'avis du bureau du comité directeur pour arrêter l'aide qui serait apportée à chaque dossier présenté.

Lors de la réunion du bureau du comité directeur du mercredi 7 décembre 2022, il avait décidé de plafonner les aides apportées à un montant total de 30 000 € par an.

Le bureau du comité directeur valide les demandes d'aide présentées pour une somme totale de 6 439,90 € et autorise le Président à procéder au mandatement des subventions accordées aux abonnés désignés.

Après ce versement, le SIEGVO aura versé 15 216,22 € d'aides pour l'achat d'un adoucisseur.

***Adopté à l'unanimité***

## **VII – COMMUNICATION DU PRESIDENT**

### **RENOVATION DE LA STATION DE POMPAGE DE RONCOURT**

La nouvelle station de Roncourt a été mise en service le 14 décembre 2023. Des travaux de finition d'aménagement extérieur sont en cours. L'inauguration officielle aura lieu courant du mois de septembre 2024, les invitations vous parviendront prochainement. La commune de RONCOURT s'est proposée pour nous prêter la salle des fêtes.

### **SITUATION FINANCIERE DU SIEGVO**

La situation financière du SIEGVO reste tendue et on essaie d'être à jour dans les reversements aux différents gestionnaires d'assainissement. Monsieur MATELIC passe la parole à M. GAUTIER Responsable du Service Gestion Comptable de Metz.

M. GAUTIER, responsable du SGC de Metz :

*Avec la création du Service de Gestion Comptable qui a pris du retard sur un certains nombres de traitements et d'opérations. Vous avez d'un côté les reversements pour l'agence de l'eau mais aussi des reversements pour l'assainissement à destination des collectivités et des partenaires qui ont cette compétence. On avait pris du retard et on a commencé à rattraper ce retard. On a traité l'exercice 2023 sur les rôles qui avaient été pris en charge en fin d'année, ces reversements ont été faits. On a traité une partie des reversements des mensualités des rôles de 2023, il nous reste encore trois organismes pour environ 400 000 €. On a commencé à faire les états pour les reversements de l'assainissement sur les premiers rôles de 2024. Il est clair qu'on est parti d'une trésorerie en début de l'ordre de 2 700 000 €. A ce jour, on est redescendu à 700 000 €.*

Il y a des difficultés sur lesquelles on est en train de travailler avec l'équipe du SIEGVO sur le passage du traitement des factures en PES ASAP. L'ASAP c'est lorsqu'on dématérialise la facture, la facture est envoyée par un centre d'édition de chez nous. Logiquement on est gagnant au niveau du SIEGVO, on est gagnant au niveau de l'administration car c'est traité d'une façon industrialisée. On est dans une procédure expérimentatrice au niveau du SGC de Metz avec la dématérialisation de la facture sur le site impôts. Gouv. C'est-à-dire que dès lors que l'on travaille en ASAP et que les ASAP sont traités par le service de gestion comptable, la facture est immédiatement positionnée sur le site impôts. Gouv de l'utilisateur. Ce qui fait que si maintenant c'est encore doublé par l'envoi d'une facture papier, puisqu'on est dans une phase d'expérimentation, l'utilisateur a une information pour lui dire que sa facture est disponible sur le site Impôts. Gouv.

Ca permet aussi dans ce cadre là de pouvoir payer la facture en ligne sur le site impôts. Gouv. Ca peut être intéressant plutôt que d'avoir à retraiter des chèques qui vont mettre X temps à arriver au centre d'encaissements et ensuite redescendre dans la trésorerie du SIEGVO. Ça permet d'avoir un paiement par PAYPIP ou par virement. C'est une procédure sur laquelle on a commencé et on a connu des difficultés sur des gros rôles et on a dû revenir sur les derniers rôles sur un traitement plus traditionnel pour ne pas pénaliser le SIEGVO au niveau des rentrées d'argent mais on va regarder parce qu'avec le même prestataire informatique, on a des organismes qui arrivent à gérer des grands rôles de cette façon là et à les traiter de façon mécanique. Ca constitue un avantage pour le SIEGVO, pour le SGC mais aussi pour l'utilisateur.

M. LEJEAU, délégué de Mars La Tour : de toute façon dès qu'il y a une facture qui arrive sur le site, on reçoit un mail qui nous prévient ;

M. GAUTIER : Tout à fait, vous recevez un courriel vous informant que vous avez un document à aller consulter sur le site Impôts. Gouv.

M. DUREAU, Directeur du SIEGVO : Juste sur le principe, on est d'accord que ça permet d'avoir une meilleure visibilité pour nous mais malheureusement on a constaté beaucoup de petits problèmes.

M. GAUTIER : Il faut voir avec JVS car on a des prestataires qui travaillent avec le même logiciel et pour lesquels tout se passe bien. Le problème c'est qu'on a des difficultés sur des rôles importants mais on a eu aussi des difficultés sur des petits rôles. Je n'ai pas d'explication logique pour savoir pourquoi ça pose problème pour certains rôles et pas d'autres. C'est pourquoi il faut qu'on mène un travail avec nos spécialistes de la dématérialisation. Pour ces rôles qui posaient problème je vous ai autorisé à procéder comme avant pour ne pas vous pénaliser au niveau de la gestion de trésorerie. Le sens de l'histoire on va vers la dématérialisation. On est dans une phase d'expérimentation mais d'ici deux trois ans on va vers le compte unique du redevable ou de l'utilisateur. Sur ce compte là on aura accès à des factures d'impôts, des factures d'amendes, et les diverses factures que ce soit d'eau ou d'électricité pour les régies d'électricité.

M. DUREAU : sur le principe on est d'accord mais je vois Nathalie qui passe beaucoup de temps à générer des rôles plusieurs fois pour que ça passe.

Nathalie MARTIGNON, Directrice adjointe : quand vous voyez qu'il y a un rôle d'un peu plus de 3 300 factures, je l'ai déposé je ne sais combien de fois sur hélios, il arrivait, je le voyais et le lendemain il disparaissait. Il était mentionné en instance.

M. GAUTIER : il y a une piste de travail qu'il faut qu'on voit avec vous c'est que pour des gros rôles ce serait avec plusieurs phases de fichier. Il y aurait un découpage du fichier qui serait envoyé et ces fichiers on les récupérerait et on les consoliderait pour en faire qu'un seul.

Nathalie MARTIGNON : Quand vous voyez que le rôle d'Ancy Dornot où il y avait environ 300 factures, il n'est jamais passé. C'est inexplicable.

M. GAUTIER : et il y en a d'autres qui sont passés.

M. MATELIC : on a bien compris que le système que l'on employait avant qui faisait que c'est le SIEGVO qui faisait éditer les factures par un prestataire extérieur et maintenant on envoie toutes les factures par un flux informatique qui sont ensuite édités par un centre d'édition comme le disait M. GAUTIER. Il va falloir trouver une solution pour qu'on puisse continuer à fonctionner correctement.

M. CLARIS, délégué de l'Eurométropole (Lessy) : Je voulais juste dire que tout le monde n'est pas sur Impôts. Gouv et que beaucoup de personnes n'ont même pas d'ordinateur. Là il se trouve qu'on a découvert tout à coup que l'on recevait les factures sur Impôts. Gouv. La moitié m'ont téléphoné en me disant qu'ils avaient reçu un rappel car ils n'avaient pas compris que c'était leur facture initiale. Je pense qu'au niveau de la DGFIP, il y a un petit effort de communication à faire parce que l'utilisateur ne comprend pas vraiment. Il y en a qui ne souhaite pas que ce soit dématérialisé et il me semble que la loi impose que les organismes qui dématérialisent la facturation doivent proposer de garder quand même l'envoi papier de leur facture. Ce que je crains c'est qu'un jour, tout est dématérialisé et je pense qu'à ce moment là on aura des retards de paiement et il y a des gens qui n'y vont pas.

M. GAUTIER : Pour l'instant, les factures sont encore envoyées mais à terme ce sera entièrement dématérialisé et il n'y aura plus d'envoi de factures papier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine assemblée générale aura lieu le MERCREDI 12 JUIN 2024 à la salle des fêtes de Lessy.

Fait à Amanvillers, le 28 mai 2024  
Le Président du SIEGVO,

V. MATELIC